

Commune
de FOURNEAUX



OBJET :

**Refacturation des
charges de personnel
du budget principal
au budget annexe de
l'eau**

Nombre de Conseillers

En exercice : 13
Présents : 11
Votants : 12

Le Maire soussigné
Certifie qu'en application du
Code Général des Collectivités
Territoriales, la convocation du
Conseil Municipal a été affichée
le
31 mars 2025

N° 20-2025

Envoyé en préfecture le 09/04/2025

Reçu en préfecture le 09/04/2025

Publié le 09/04/2025

ID : 073-217301175-20250408-20250408_20_REF-DE



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le **huit avril** à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François CHEMIN, Maire.

Étaient présents : Claude MEILLE, Patou ROBIN, Maryvonne ROBIN, Pierre SIRE, Gilles FAVRE, Pascale BERTHOLLET, Dominique GALERNE, Samuel FADDA, Aurélie FERREIRA, Mélanie BIBOLLET.

Absents excusés : Dorian MAGNIER.

Procurations : Kelly BERTRAND à Samuel FADDA.

Secrétaire de séance : Mélanie BIBOLLET.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que depuis plusieurs années la Commune facture au budget annexe de l'eau la mise à disposition de personnel communal.

Cette contribution correspond au nombre d'heures passées par les agents communaux des services techniques et administratifs au profit du service de l'eau et de l'assainissement.

Il indique qu'elle s'élève pour 2025 à 11 700€ selon l'état joint en annexe.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

- Décide de facturer au budget annexe de l'eau la mise à disposition de personnel communal pour un montant de 11 700€, au titre de l'exercice 2025, selon l'état joint en annexe.
- Précise que cette contribution sera réévaluée pour les années futures en fonction de l'évolution des tâches et des salaires du personnel concerné.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre le Maire et le secrétaire de séance.

Le Maire
François CHEMIN



La secrétaire de séance,
Mélanie BIBOLLET

**PRESTATIONS EFFECTUEES PAR LE PERSONNEL COMMUNAL
POUR LE COMPTE DU SERVICE MUNICIPAL DES EAUX**

Envoyé en préfecture le 09/04/2025
 Reçu en préfecture le 09/04/2025
 Publié le 09/04/2025
 ID : 073-217301175-20250408-20250408_20_REF-DE



I - PERSONNEL TECHNIQUE :

* Mise à disposition de personnel pour le suivi de la télégestion du réseau :			
- AM : 10 mn par jour + 4h dépannage-réinitialisation :			
65h à 25,91 €	=		1 684,15€
* Mise à disposition de personnel pour relevé annuel des compteurs :			
- AM : 3 jours de 8h :			
24h à 25,91 €	=		621,84€
- ATPP 2cl : 12 jours de 8h :			
96h à 18,76 €	=		1 800,96€
* Mise à disposition de personnel pour changement des compteurs :			
- ATPP 2cl : 30 U x 20 mn :			
10h à 18,76 €	=		187,60€
* Mise à disposition de personnel pour interventions abonnés :			
- AM : 12 U x 20 mn :			
4h à 25,91 €	=		103,64 €
* Mise à disposition de personnel pour entretien du réseau :			
- AM :	Nettoyage réservoir :	8h/an	
	Nettoyage réseau :	8h/an	
	Recherche fuites :	6h/an	
	Réparation fuites :	12h/an	
	Contrôles divers :	<u>30h/an</u>	
		64h à 25,91 €	=
			1 658,24 €
- ATPP 2cl :	Nettoyage réservoir :	8h/an	
	Nettoyage réseau :	8h/an	
	Recherche fuites :	6h/an	
	Réparation fuites :	12h/an	
	Contrôles divers :	<u>30h/an</u>	
		64h à 18,76 €	=
			1 200,64€
			=
			<u>7 257,07 €</u>

- PERSONNEL ADMINISTRATIF :

* Mise à disposition de personnel pour la facturation de l'eau :			
- AAP 1 ^{ère} classe : Facturation intermédiaire : 40h			
Facturation annuelle : <u>56h</u>			
96h à 24,21 €	=		2 324,16 €
* Mise à disposition de personnel pour opérations comptables (mandats-titres) :			
- AAP 1 ^{ère} classe : 72 U x 10 mn :			
12h à 24,21 €	=		290,52 €
* Mise à disposition de personnel pour élaboration du budget :			
- Rédacteur : 40h/an :			
40h à 29,80 €	=		1 192,00 €
* Mise à disposition de personnel pour déclaration et rapports :			
- Rédacteur : Déclarations agence eau, TVA : 12h/an			
Rapport sur l'eau :	<u>8h/an</u>		
20h à 29,80 €	=		596,00 €
			=
			<u>4 402,68 €</u>

Arrondi à 4 400,00 €

TOTAL TECHNIQUE ET ADMINISTRATIF : 7 300 € + 4 400 € = 11 700 €